BAC PRO

Maintenance des véhicules
Option véhicules de transport routier



Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules

Le titulaire de ce bac pro est un technicien d'atelier. Sa formation lui permet d'établir un diagnostic en utilisant des instruments de mesure et de contrôle informatisés. Il élabore une méthode de réparation ou d'entretien en tenant compte des coûts. Il sait exécuter les réparations ou donner au personnel exécutant les indications nécessaires. Il est capable d'organiser et de gérer un atelier pour en optimiser le fonctionnement ainsi que d'accueillir et de conseiller la clientèle.
Il effectue également les révisions et les contrôles périodiques des véhicules : graissages, vidanges, examens d'usure des pièces, changements de pneus...
Il peut établir la facture, compléter les documents de suivi de la maintenance, expliquer au client l'intervention effectuée

Débouchés

Les emplois se trouvent dans les entreprises qui dépendent des réseaux constructeurs (succursales, concessionnaires, agents). Les entreprises qui traitent des véhicules toutes marques constituent également des débouchés. Les flottes autoroutières, les administrations, les services de maintenance des entreprises de transport ou les garages indépendants sont autant d'organismes où peut postuler le technicien d'atelier.

Métier(s) accessible(s) :

- Contrôleur(se) technique automobile
- Électronicien(ne) automobile
- Responsable du service après-vente(support technique)
- Technicien(ne) automobile

Accès à la formation

Après la 3ème, seconde professionnelle Métiers de la maintenance.
Qualités requises : esprit logique ; méthode, rigueur, soin ; patience

Programme

Grille horaire	2nde	1ère	Tle
Enseignement professionnel	360	294	377
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	-
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	42	26
Prévention Santé Environnement	30	28	39
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	39
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	117
Mathématiques (b)	45	56	39
Langue vivante A	60	56	65
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	78
Soutien au parcours	30	28	39
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	6
2 semaines dédiées à la préparation d'une insertion professionnelle avec PFMP ou à la préparation d'une poursuite d'études (semaines)			2

(a) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(b) Les heures de français et de mathématiques en 2nde et en 1ère pro font l'objet de groupes à effectifs réduits.

Enseignements professionnels

BLOC N°1 : Réaliser l'entretien périodique des véhicules

- Organiser un entretien périodique
- Identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique
- Réaliser les opérations de remplacement, d'ajustement dans le cadre de l'entretien périodique
- Apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule

BLOC N°2 : Réaliser la maintenance corrective des véhicules

- Préparer une intervention corrective
- Réaliser le remplacement ou la réparation des composants
- Réaliser le réglage ou le paramétrage des systèmes
- Réaliser le contrôle qualité d'une intervention corrective

BLOC N°3 : Réaliser le diagnostic des systèmes des véhicules

- Constater un dysfonctionnement

Stage

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de **20 semaines**.
Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.
Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.
L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire no 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la

BAC PRO

Maintenance des véhicules
Option véhicules de transport routier



recherche des entreprises d'accueil.
Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	3
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Réalisation de l'entretien périodique des véhicules	3
E3 : Epreuves professionnelles	14
Sous-épreuve E31 : Réalisation de la maintenance corrective des véhicules	6
Sous-épreuve E32 : Réalisation du diagnostic des systèmes des véhicules	6
Sous-épreuve E33 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	5
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère*	Pts>10
EF2 : Epreuve facultative de mobilité*	Pts>10

**Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.*

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- BTS Maintenance des véhicules option véhicule de transport routier

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Aude (11)
Narbonne - Lycée Louise Michel (Public) ***I***
Gard (30)
Alès - Lycée privé la Salle (Privé) ***I***
Nîmes - Lycée professionnel Jules Raimu (Public) ***I A***
Haute-Garonne (31)
Toulouse - lycée polyvalent Joseph Galliéni (Public) ***I A***
Hérault (34)
Béziers - Purple campus Béziers (CFA CCI Occitanie) ***A***
Tarn-et-Garonne (82)
Valence d'Agen - lycée polyvalent Jean Baylet (Public) ***I A***

I *formation initiale*
A *formation en apprentissage*

Nouveau :

Dès la rentrée scolaire 2022, l'École militaire préparatoire technique (EMPT) implantée à Bourges, proposera une offre de formation à partir de la classe de 1re pour le baccalauréat maintenance des véhicules de transport routier (MVTR) ; Cette nouvelle école offrira, aux jeunes attirés par une filière technique, de devenir sous-officier au sein de l'armée de Terre.
Parallèlement à l'enseignement académique, professionnel et technique, les élèves de l'EMPT, recevront une formation militaire élémentaire. Durant leur scolarité, ils effectueront dix semaines par an d'entraînement militaire et participeront à des activités mémorielles et de cohésion.
Ce nouveau dispositif s'adresse à des jeunes mineurs d'au moins 16 ans engagés sous un statut militaire spécifique.
Un contrat de sous-officier de l'armée de Terre de 9 ans sera proposé à l'issue de la formation et de l'obtention du diplôme du Baccalauréat professionnel leur permettant de rejoindre l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Saint-Maixent pendant 4 mois.
https://rh-terre.defense.gouv.fr/formation/l-empt-presentation

En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse